



Nantes, le 12 juin 2022

SE-UNSA de Loire-Atlantique

Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-unsal.org

La Secrétaire Départementale

à

*Madame La Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale,
Directrice des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale de la Loire-Atlantique*

Objet : alourdissement de la tâche administrative des directeurs et directrices : PEAC

Madame la Directrice Académique,

Les directeurs et directrices ont reçu sur leur boîte professionnelle plusieurs courriels concernant le recensement des PEAC sur ADAGE.

Ce recensement est vécu comme une non reconnaissance de leur travail en cette fin d'année scolaire. Les tâches administratives d'avant COVID ont repris, en plus de celles obligatoires pour conclure l'année, et celles rajoutées par le COVID. Car oui, nous en sommes toujours tributaires (non remplacements des enseignant.e.s absent.e.s, gestion des élèves cas contact).

Le SE UNSA rappelle qu'en 2017 le gouvernement met à l'ordre du jour la simplification des tâches des directeurs et directrices (<https://www.education.gouv.fr/16-engagements-pour-simplifier-les-taches-des-directeurs-d-ecole-2531>). Nous pouvons y lire :

Les 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école

- à l'écoute des besoins des directrices et directeurs d'école et au pilotage de la simplification de leurs tâches administratives
- à la qualité de vie au travail des directrices et directeurs d'école
- à l'allègement des sollicitations des directrices et directeurs d'école
- au pilotage de la circulation de l'information
- aux outils numériques nationaux
- aux termes de formation et d'accompagnement

Dont :

ENGAGEMENT6

Les directions et services d'administration centrale s'engagent à prolonger leurs démarches d'allègement du nombre d'enquêtes nationales et à documenter leurs modalités de réponse,

SE-UNSA Loire Atlantique, 6 Place de la Gare de l'État CP 6, 44276 NANTES Cedex 2

Tel : 02.40.35.06.35 - Fax : 02.40.35.06.36 - Mail : 44@se-unsal.org - Web : <http://www.se-unsal44.org>

en particulier par l'usage des systèmes d'information existants.

ENGAGEMENT 7

Les acteurs académiques, en rectorat, DSDEN et circonscriptions, chacun à leur niveau, attachent une vigilance particulière à la programmation annuelle des enquêtes, à la réduction de leur nombre notamment en évitant des doublons, à la définition de délais de réponse réalistes et à une restitution des résultats des enquêtes aux directrices et directeurs d'école.

Le SE UNSA vous demande donc de faire cesser la pression administrative auprès des directeurs et directrices (au moins 3 mails reçus à ce sujet). Ces fonctionnaires d'Etat ont été particulièrement présents durant ces deux ans de crise pour recevoir au mieux les élèves et répondre aux demandes innombrables de l'Etat. Il est logique à présent, qu'on écoute leur fatigue et leur exaspération, et qu'on les laisse terminer l'année le moins mal possible et le moins épuisés possible !

A ce titre, le SE UNSA vous demande d'appliquer les engagements 6 et 7 nommés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, au nom du SE UNSA, Madame la Directrice Académique, l'expression de mon attachement à un Service Public respectueux de ses usagers et de ses fonctionnaires.

Valérie AUCLAIR
Secrétaire Départementale SE-UNSA 44

